



# La Lettre d'information de Molsheim

Mai 2004 - Numéro 14

## Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 06 mars sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

### Molsheim rend hommage à Monsieur Emile Ackermann

En ouverture de séance, le Conseil Municipal a rendu hommage à Monsieur Emile Ackermann par une minute de silence. Conseiller municipal de Molsheim pendant dix-huit ans, Emile Ackermann a été Président de la Société de Pêche de Molsheim, l'une des associations les plus importantes de la Ville.

### Point 2 : Comptes de Gestions de l'exercice 2003

#### Budget Principal et Budget Annexe « Succession Albert Hutt »

Ayant constaté la régularité des écritures de Monsieur le Trésorier de Molsheim, receveur municipal, concernant le compte de gestion du budget principal et du budget annexe « Succession Albert Hutt » pour l'exercice 2003, le Conseil Municipal déclare que ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### Point 3 : Compte administratif de l'exercice 2003 et affectation du Résultat

#### Budget principal

Après avoir approuvé le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2003, le Conseil Municipal affecte l'**excédent global de clôture** (fonctionnement+investissement) de **2.011.249,49 euros** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	8.181.631,61 €	9.239.444,91 €
Recettes	10.758.494,79 €	9.499.726,80 €
Résultat antérieur	0,00 €	- 825.895,98 €
Résultat de clôture	2.576.863,18 €	- 565.613,69 €

### Point 4 : Compte administratif de l'exercice 2003 et affectation du résultat

#### Budget annexe « Succession Albert Hutt »

Après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe « Succession Hutt », le Conseil Municipal prend acte de la nécessité d'inscrire en déficit de fonctionnement reporté, le résultat de fonctionnement de clôture constaté en 2003 soit 741,55 euros et de mettre en œuvre des mesures d'équilibre.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	13.296,06 €	8.282,02 €
Recettes	13.438,56 €	8.668,59 €
Résultat antérieur	-884,05 €	18.050,76 €
Résultat de clôture	-741,55 €	17.695,78 €

### Point 5 : Adoption du Budget Primitif de l'Exercice 2004

#### Budget Principal

Suite à la présentation par le Maire et l'adjoint aux finances des grandes lignes de la politique générale, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif Principal 2004 comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	10.060.766,00 €	6.603.585,00 €	10.060.766,00 €	10.027.791,00 €
INVESTISSEMENT	11.560.207,27 €	11.527.232,27 €	11.560.207,27 €	8.103.026,27 €
TOTAL	21.620.973,27 €	18.130.817,27 €	21.620.973,27 €	18.130.817,27 €

\* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2004 -

## Point 6 : Adoption du Budget Primitif de l'Exercice 2004

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe de la succession « Albert Hutt » comme suit :

### Budget annexe « Succession Albert Hutt »

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	12.560,00 €	8.760,00 €	12.560,00 €	12.560,00 €
INVESTISSEMENT	22.237,00 €	22.237,00 €	22.237,00 €	18.437,00 €
TOTAL	34.797,00 €	22.237,00 €	34.797,00 €	30.997,00 €

\* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

## Point 7 : Budget annexe « Succession Albert Hutt »

Le Conseil Municipal décide de la prise en charge, par le biais d'une subvention annuelle, du budget principal vers le budget annexe « Albert Hutt », du montant de l'amortissement supporté par ce dernier. Par ailleurs, le Maire (ou son Adjoint délégué), sous contrôle de l'exécuteur testamentaire, pourra procéder aux opérations d'achat de valeurs immobilières, dans la limite des crédits inscrits annuellement à cet effet en section d'investissement. Cette décision du Conseil Municipal est soumise à l'avis du trésorier payeur général.

### Mesures d'équilibre

## Point 8 : Règlement du prix de piano « Albert Hutt »

Le Conseil Municipal entérine l'état annexe portant contre-valeur en nature des prix décernés, à compter de l'année 2004, dans le cadre de l'organisation du prix annuel Albert Hutt. L'assemblée fixe à 120 € l'indemnité destinée à rémunérer chaque membre du jury décernant les prix. Ces tarifs seront reconduits chaque année, dans les mêmes termes, à défaut d'une nouvelle décision du Conseil Municipal.

### Tableau des contre-valeurs des prix décernés

## Point 9 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux

Le Conseil Municipal modifie certains tarifs des services publics locaux :

### Exercice 2004

SERVICES PUBLICS LOCAUX ET DATE D'EFFET

Droits d'entrée au camping : 1er janvier 2005

Droits d'entrée au Musée : 1er avril 2004

Droits d'Ecole Municipale de Musique et de Danse : 1er septembre 2004

Concessions de terrains/ Cimetière : 1er avril 2004

Tarifs bacs à ordures ménagères : 1er avril 2004

A partir de cette année, la Ville de Molsheim mettra à la disposition des familles un funérarium (Tarif case : pour 15 ans/ 600 € et pour 30 ans/ 1200 €).

## Point 10 : Fiscalité Directe Locale

Après une année de pause fiscale, la Ville de Molsheim se voit dans l'obligation d'augmenter sa fiscalité de 3%. Cette hausse permettra de compenser notamment la baisse de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales à la crèche municipale ou la forte augmentation des cotisations sociales payées par la Ville en tant qu'employeur. En conséquence, le Conseil Municipal fixe les taux d'impositions pour 2004 de la manière suivante :

### Décision en matière de fixation de taux d'imposition

Depuis la dernière hausse des taux communaux, l'inflation a évolué de 3,75%.

**Taxe d'habitation : 12,28 %      Foncier non bâti : 30,30 %**  
**Taxe bâti : 10,01 %      Taxe professionnelle : 8,95 %**

## Point 11 : Gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne chartreuse de Molsheim :

Le Conseil Municipal diffère son projet de délégation de la gestion de la Chartreuse, pour la période du 1er avril 2004 au 31 décembre 2006, à l'Association Pour l'Animation de la Chartreuse. La convention de délégation, actuellement en vigueur, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2004. L'approbation d'une nouvelle convention, pour la période de 2004 à 2006, dépendra de la clôture définitive de la situation comptable et juridique de l'A.P.A.C.

### Suspension de la procédure de délégation de service public pour la période de 2004/2006

## Point 12 : Délégation de service public : camping municipal -

Faute de candidat, le Conseil Municipal déclare sans suite la délégation de gestion du camping municipal. Cette gestion sera donc assurée en régie directe, comme les années précédentes.

### Désistement du candidat

## Point 13 : Gestion Financière

Le Conseil Municipal entérine l'ouverture auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1,5 M euros. Cette ligne de trésorerie ne sera utilisée qu'en cas de besoin éventuel.

### Ouverture d'une ligne de trésorerie – Exercice 2004

# Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2004 -

<b>Point 14 : Parc d'activité Ecospace</b> <b>Autorisation de lotir</b> <b>« Ecospace IV »</b>	Une demande d'arrêté de lotir sur une emprise foncière, cadastrée section 41, d'une surface d'environ quatre hectares sera prochainement déposée. En outre, la Ville opte pour l'assujettissement à la TVA pour toutes les opérations relatives à la viabilisation de cette nouvelle tranche du Parc d'Activités Economiques. Le futur lotissement se nommera ECOSPACE IV.
<b>Point 15 : Cession foncière au profit de la société « La Tôlerie Fine »</b> <b>Section 50 – Lieudit Bruennel</b>	Le Conseil Municipal a délibéré sur la vente pour un montant total de 420.900 € H.T d'un terrain de 210,46 ares, situé en Zone Ecospace, à la société « La Tôlerie Fine ». Une entreprise dont l'activité est tournée vers la tôlerie industrielle de précision. Actuellement basée à Illkirch Graffenstaden, La Tôlerie Fine espère à terme créer une quarantaine d'emplois nouveaux.
<b>Point 16 : Zone Ecospace – Indemnisation d'éviction –</b> <b>Section 50 – Lieudit Bruennels</b>	Afin de prendre possession de la parcelle 80, la Ville de Molsheim a dénoncé le bail rural de l'exploitant en place, Monsieur Marc Schneider. Cette dénonciation donne lieu au versement d'une indemnité d'éviction de 1506,66 €.
<b>Point 17 : Maison des Elèves – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre</b>	La Ville ayant demandé aux architectes un certain nombre de modifications au projet de la Maison des Elèves générant une plus value de 66.000 € H.T, il convient d'adapter le contrat de maîtrise d'œuvre.
<b>Point 18 : Maison des Elèves – Approbation de l'avant projet détaillé</b> <b>Autorisation de dépôt d'un permis de construire</b>	La Ville de Molsheim a demandé un certain nombre d'adaptation au projet de la Maison des Elèves : mise en place de fondations spéciales après étude de sol, création d'une chaufferie centrale à l'école de la Monnaie pour les deux bâtiments, installation de grilles supplémentaires le long du Canal Coulaux et du passage Mistler afin d'améliorer la sécurité des élèves, enfin l'extension de la surface des espaces verts à aménager. Ces éléments représentent un surcoût de 66.000 € H.T. Le Conseil Municipal approuve, par ailleurs, l'Avant Projet Détaillé et autorise Monsieur le Maire à déposer le Permis de Construire.
<b>Point 19 : Construction du stadium de Molsheim –</b> <b>Choix du maître d'œuvre</b>	Le Conseil Municipal confie la mission de maîtrise d'œuvre du Stadium de Molsheim à l'équipe de l'Atelier d'Architecture MULHBERGER & Associés, économiste du projet. Cette équipe se compose du bureau d'études LOEB INGENIERIE pour les Structures, du bureau d'études REYMANN INGENIERIE pour les Fluides, de l'acousticien KLINGER FAVRE, du bureau d'études OSMOSE pour les terrains de sport, enfin d'EST INGENIERIE comme paysagiste et bureau d'études pour les Voies Réseaux Divers. La base de ce programme est estimée à 4.176.993,35 € T.T.C.
<b>Point 20 : Mise en conformité électrique des bâtiments communaux consécutive aux vérifications 2002 -</b> <b>Dépôt de bilan et désistement de l'entreprise C.M.C</b>	Les travaux de conformité électrique des bâtiments communaux avaient été confiés, par la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2004, à l'entreprise C.M.C. Constatant le récent dépôt de bilan de cette entreprise, la Ville de Molsheim relancera prochainement la procédure de consultation.
<b>Point 21 : Modernisation du foyer paroissial</b> <b>Subvention complémentaire à l'association Saint-Joseph</b>	De nouveaux travaux, estimés à 148.000 €, sont apparus nécessaires pour l'achèvement complet et l'amélioration des prestations dans le cadre de la modernisation du Foyer Paroissial. L'Association Saint-Joseph a sollicité un soutien supplémentaire. Le Conseil Municipal répond favorablement à cette requête en versant une subvention complémentaire de 125.000 € en sus des 305.000 € déjà engagés.
<b>Point 22 : Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale</b> <b>Dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2004</b>	Dans le cadre de sa participation financière au fonctionnement pour l'exercice 2004, la Ville de Molsheim attribue une dotation d'équilibre de 500.000 euros au Centre Communal d'Action Sociale. Cette enveloppe tiendra compte des 30% déjà versés à titre d'acompte.
<b>Point 23 : Subvention au comité des fêtes de la Ville de Molsheim</b> <b>Dotations de fonctionnement pour l'exercice 2004</b>	Le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une subvention de 90.000 euros au Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2004.
<b>Point 24 : Subvention à l'O. M. S de la Ville de Molsheim</b> <b>Dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2004</b>	Une subvention de 15.000 € est accordée à l'Office Municipal des Sports de la Ville de Molsheim. Par ailleurs, le Conseil Municipal prend acte de l'inscription d'une provision de 58.000 € représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées, en 2004, à l'ensemble des associations affiliées à l'Office Municipal des Sports et au Comité de Liaison Loisirs Culture.

<p><b>Point 25 : Subvention à l'amicale du personnel de la Ville de Molsheim</b></p> <p><b>Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2004</b></p>	<p>L'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim percevra une subvention de 32.000 euros au titre des œuvres sociales.</p>
<p><b>Point 26 : Etat Général des subventions annuelles aux organismes municipaux et aux associations locales :</b></p> <p><b>Subventions aux associations non affiliées à l'OMS pour l'exercice 2004</b></p>	<p>Le Conseil Municipal attribue les subventions annuelles aux associations locales suivantes :</p> <p>Société d'Histoire et d'Archéologie : 900,00 €  Amicale des Sapeurs-Pompiers : 2100,00 €  Amicale du 3ème Age : 200,00 €  Association Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de Molsheim : 305,00 €  Croix d'or – Section de Molsheim : 100,00 €  UNIAT – Section de Molsheim : 100,00 €  Le Souvenir Français – Comité Molsheim – Mutzig : 100,00 €  Section des Médaillés Militaires de Molsheim – Mutzig : 100,00 €  Comité Local de la Croix Rouge : 200,00 €  Conseil de Fabrique : 2500,00 €</p>
<p><b>Point 27 : Subvention à l'A.P.A.C - Saison 2004</b></p>	<p>Une subvention de 6000 € est attribuée à l'Association de la Chartreuse au titre de la dotation de fonctionnement pour le Festival Jazz – Saison 2004. Une subvention de 18.000 € est également versée à l'A.P.A.C au titre de la dotation annuelle de fonctionnement pour la saison 2004.</p>
<p><b>Point 28 : Subvention à l'association des bénévoles du chantier de la Chartreuse - Exercice 2004-</b></p>	<p>La subvention de fonctionnement à l'Association les Bénévoles du Chantier de la Chartreuse est fixée, pour l'exercice 2004, à 4.600 €.</p>
<p><b>Point 29 : Subvention à la mission locale des trois vallées – Exercice 2004</b></p> <p><b>Bassin d'emploi de Molsheim – Schirmeck</b></p>	<p>Le Conseil Municipal attribue une subvention de 5.983 euros à la mission locale des Trois Vallées – Bassin d'emploi de Molsheim – Schirmeck au titre de sa participation financière à son fonctionnement pour l'exercice 2004.</p>
<p><b>Point 30 : Subvention à l'OMS de la Ville de Molsheim – Débrouillothèque 2004</b></p>	<p>La Ville de Molsheim alloue une enveloppe de 1.150 € à l'O.M.S pour l'organisation de l'exposition itinérante « Débrouillothèque » destinée aux enfants de la Commune.</p>
<p><b>Point 31 : Subvention exceptionnelle aux scouts de France – Compagnons de Molsheim pour l'organisation d'un camp à Madagascar.</b></p>	<p>Une subvention exceptionnelle de 780 euros est attribuée par la Ville de Molsheim aux Scouts de France – Compagnons de Molsheim pour soutenir leur projet de rénovation d'une école de Madagascar, au mois d'août.</p>
<p><b>Point 32 : Attribution d'une subvention à l'école primaire d'Altorf au titre d'une classe verte associant un élève originaire de Molsheim</b></p>	<p>Une subvention exceptionnelle de 780 € est attribuée par la Ville de Molsheim aux Scouts de France – Compagnons de Molsheim pour soutenir leur projet de rénovation d'une école de Madagascar, au mois d'août.</p>
<p><b>Point 33 : Attribution d'une subvention à l'école primaire de la Monnaie -</b></p>	<p>La Ville de Molsheim apporte son concours financier, soit 19 euros, à l'action pédagogique de l'école d'Altorf. Une participation qui s'accorde avec le principe de réciprocité et d'égalité de traitement des élèves du primaire provenant de Molsheim quelle que soit leur école de rattachement.</p>
<p><b>Point 34 : Désignation du correspondant Défense</b></p>	<p>Monsieur Alain GROSCH est désigné par la Ville de Molsheim en qualité de correspondant Défense.</p>
<p><b>Point 35 : Approbation du tableau des effectifs</b></p>	<p>Le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs fournissant la situation du personnel en termes de créations et de transformations des emplois permanents. Il a également fixé les effectifs budgétaires pour l'année 2004. A ce jour, la Ville de Molsheim emploie 122 agents. Aucun nouvel emploi ne sera créé cette année.</p>
<p><b>Point 36 : Aménagement d'une aire pour les gens du voyage</b></p>	<p>Le Conseil Municipal a autorisé le dépôt de l'acte d'urbanisme nécessaire à la réalisation de cette aire dont la réalisation doit être entreprise cette année. A défaut, la Ville perdrait le bénéfice des subventions et aides de l'Etat accordées pour ce type d'opération.</p>